L'OREILLE DE LA N. ORLEANS.
GUERRIER, No 73, RUE DE CHARTRES
NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 4 JUIN.

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1868..... $350,875 46

Primes d'incendie..... $188,635 00
Primes de mer..... 37,429 31
Primes de rivières..... 14,735 15 — $240,799 46

Moins primes remboursées..... 4,637 67
Montant en réserve pour risques non expirés..... 50,830 42 — 55,168 29

Montant net des primes..... $185,631 17

Pertes payées :
Pertes par l'incendie..... 35,686 15
Pertes par mer..... 33,612 46
Pertes par rivières..... 4,737 84 — 74,036 45

Ré-assurances..... 70,056 39
Dépenses, intérêts..... 11,944 84
Taxe et souscriptions..... 28,962 67
20 et 15 pour d'escompte..... 10,296 67
Réserve pour pertes non survenues..... 38,680 63

Recettes..... 19,900 00 — 173,881 22

Bénéfice net..... 39,025 95

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets peut actions..... $10,000 00
Espèces..... 9,985 53
On, par compte bancaire..... 29,885 77
Dettes sur garanties, sur demande..... 64,376 46
Prêts sur hypothèque..... 21,600 00
Garanties de la ville..... 10,000 00
Garantie des Etats-Unis..... 12,187 41
En caisse..... 44,161 00 — 200,636 37

Le tableau qui précède, est une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) D. MICHEL, Président.
E. MAYER, Secrétaire.

Assurmenté et signée, pardevant moi, ce 11 avril A. D. 1868.

(Signé) PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 9 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été décidé qu'un dividende de 10 par action est déclaré et sera porté au profit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président
E. MAYER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

J. H. Heimer, C. T. Forster,
F. A. Luling, H. Zuberbier,
Thos. Schorr, O. H. Karstendiek
Geo. Mertz, Louis Schwarz,
Chas. Bendix, Jos. Meyer,
L. F. Bezin, H. Bisoe,
D. Michel, F. Del Bondio,
August Kemp, J. A. Blaffer,
Chas. Loeffler, Jos. Kernan,
Julius Hoerner, A. Marks,
F. Proh, J. J. Weckerling,
F. M. Ziegler, J. F. Kranz.
12 avril—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie..... $753,910 49
Sur les risques de rivières..... 1,111,768 96
Sur les risques de mers..... 1,598,000 00

Total des primes..... $3,463,679 45

En moins.—Primes non expirées le 31 mai 1867..... $ 246,127 29

Montant des primes..... $3,217,552 16

Pertes payées pendant l'année :
Sur les risques d'incendie..... $311,223 99
Sur les risques de rivières..... 139,719 45
Sur les risques de mer..... 276,625 60 — 727,569 04

Réassurances.—Dépenses, Frais, etc., moins intérêts..... $ 326,812 64

Bénéfice net..... $2,162 44 — $328,975 08

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Propriétés diverses..... $150,817 97
Billets securés par hypothèques..... 301,900 18
Billets garantis par nantissement..... 61,000 00
En caisse..... 74,750 32
Actions de banques et de chemins de fer..... 41,755 00
Primes en voie de perception..... 85,639 82
Rente de la Ville..... 5,320 00
Effets à recevoir..... 13,891 78
Actions de la Compagnie d'Assurances..... 26,715
Actions de la Dry Dock Company..... 1,000
Actions de la Pontoon "Lever Steam"..... 1,000
Actions de "Merchants Dry Dock"..... 1,000
Actions de "Merchants Exchange"..... 1,000
Actions de "Lightering Wrecking Company"..... 1,000
Bons de l'Etat..... 1,600

Total..... $1,408,418 43

En sus :
Intérêts non réclamés et intérêts payés en avance..... $16,294 13
20 pour cent du capital de sorty de 1859, payable en billet..... 80,343 60
Primes en billet non encaissés le 31 mai 1867..... 254,162 — $370,804 73

Actif net..... $1,037,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PERSEVERANCE, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 5 juin 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 5 juin 1867, il a été résolu de déclarer un Dividende en sortie, de Vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET, No 21, rue TRÉVISÉ, PARIS.

INJECTION BROU
Injection
Médaille d'OR à l'Exposition Universelle de 1867.
ET PRESERVATRICE. Un seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies. A PARIS, chez l'inventeur BROU, 1, rue Lafayette, 1, Boulevard Magenta.

QUINA LAROCHE
Ferrugineux
BIEN SUPÉRIEUR AUX VINS ET SIROPS.
Cet ELIXIR TONIQUE et FERRUGINEUX contient sous un petit volume la réunion complète des principes du trois quinquinas. Ni trop vineux, ni trop sucré, il est aussi agréable qu'efficace, convient aux personnes délicates ou affaiblies; il modifie avec bonheur la chlorose, les entraînements, dyspepsie, épuisement, manque d'appétit, et toutes les affections fébriles.
QUINA LAROCHE, dit fer quinquina
DÉPOT A PARIS, 13, rue Drouot, et NIZE CHARTRES, chez M. SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, 127, 129, chez MM. MAUNSELL et HOGEL, rue Magazine; chez M. DUCONGE, droguiste, et dans toutes les pharmacies.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun
NILE-ORLEANS, 27 Janvier 1868.

DEUXIEME ETAT ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nile-Orléans pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir :

Sur les risques d'incendie..... $166,471 53
Sur les risques de mer..... 68,560 94
Sur les risques de rivières..... 82,042 26 — $317,074 71

Plus, les risques non expirés pour 1866..... 66,885 00 — $384,689 71

En moins, les risques non expirés pour 1867 $ 60,413 00
Primes remboursées pour 1867 2,906 04 — $ 63,014 04

Montant net des primes le 31 déc. 1867..... $321,675 67

Pertes payées dans la même période :
Sur les risques d'incendie..... $32,051 12
Sur les risques de mer..... 39,141 76
Sur les risques de rivières..... 35,022 94 — $106,215 82

Plus, réassurances..... $ 75
Escompte de primes..... 46,46 67 — 50,574 62

Dépenses, taxes, loyer, prints et petites ctes, escompte et intérêt en sus..... 71,610 31

Réserve pour paiement d'intérêt sur scripe des ses 1867 y. compris les balances..... 55,215 10 — $284,515 53

Bénéfice net..... $ 37,161 82

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à 80 c..... $167,200 00
Cent quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et de Nordja à 70 c..... 86,000 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c..... 71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Footbatchie, évalués à 70 c..... 17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c..... 2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique évalués à 50 c..... 3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c..... 4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc..... 163,455 00
Prêts sur garantie..... 20,000 00
Prêts sur hypothèque..... 83,000 00
Effets à recevoir..... 11,396 38
Primes dues et en voie de la perception..... 47,152 66
Actions des Compagnies d'assurances..... 12,400 00
Bonds n'ayant pas cours..... 2,000 00
Coupons de la ville, dû et non recouvrés..... 13,890 00
En caisse..... 84,994 41

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 25 janvier 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du lendemain mardi de février prochain, sur pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre décidé un dividende—scrip de trente, sur pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel sera mis des certificats à partir de notre prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GUINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Jno. G. Guines, E. J. Hart
Henry Renshaw, Jno. C. Rees
H. T. Lonsdale, J. H. Stauffer,
E. Bloso, J. S. Brown,
J. C. Burell, Thos. Sloo,
Thos. A. Jones 28-janv—1an

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

QUIL soit connu que le dix huitième jour de mars mil huit cent soixante sept, par devant moi, notaire public, et dans la quatre-vingt douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant nous, EDWARD JOHNSON, notaire public, dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté, qualité, en présence des témoins ci-après nommés et dont les signatures sont ci-dessous apposées, se sont présentés les personnes ci-après nommées, et qui ont signées ci-dessous, lesquelles ont déclaré que, prétendant de lois de la Louisiane relativement aux corporations dans cet Etat, elles sont convenues de se former et de former une qu'elle représentent en une corporation dans le but et sous les règlements qui suivent :

ARTICLE I.

La nom de corporation de cette société sera la Compagnie du chemin de fer de l'Orléans.

ARTICLE II.

Le siège des affaires de ladite société sera la Corporation se trouve à la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Le but de ladite Société est de construire et de maintenir un chemin de fer depuis de la Nouvelle-Orléans le transport des passagers et, en général, d'exercer les pouvoirs et privilèges dont elle est investie par les lois de l'Etat, et de faire tout ce qui paraît nécessaire et opportun pour mettre à même de construire et d'exploiter des chemins de fer.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est par les présentes fixé à cent mille actions de cent piastres. Il devra être payé pour cent d'abord et ensuite par des versements de dix pour cent, ainsi que le requiert les Directeurs, et le versement fait par actions ne pourra pas excéder cinq millions de piastres.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs de corporation de la Compagnie devront être exercés par un Bureau de quinze Directeurs, dont le président sera choisi parmi eux. Les actionnaires réunis en assemblée générale, le premier mardi de février des années suivantes, pourront, à une majorité des votes, choisir les Directeurs, et ceux-ci, à leur tour, choisiront le président. Les Directeurs ont le pouvoir de remplir les vacances qui pourraient survenir au sein de la Direction en dans la Présidence.

ARTICLE VI.

Le Bureau de Directeurs aura le droit à telles époques qu'il jugera convenables, de demander aux actionnaires le paiement des sommes non encore payées, sur les actions souscrites, et les actionnaires seront tenus de payer les sommes ainsi demandées, dans les limites et au lieu et place indiqués par les Directeurs.

ARTICLE VII.

Le fait que, pour un motif quelconque, les Directeurs ne se réunissent pas au jour fixé, ne rendra pas nulle la Société; mais les Directeurs pourront alors en place continuront à exercer leurs fonctions jusqu'à ce que, à une élection immédiatement ainsi qu'il est dit dans l'article suivant.

ARTICLE VIII.

Chaque action aura droit à un vote, et les actionnaires pourront voter par procuration à un vote pour chaque action, et les actionnaires pourront, quinze jours avant chaque assemblée générale, se présenter au local de la banque, et, au plus tard le jour de mars prochain, de midi à deux heures de l'après midi, pour voter sur la question de savoir si le nombre de cinq Directeurs, et, si ce nombre est réduit par le vote de la majorité des actionnaires, et, si ce nombre qui a été fixé par les